



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/150  
8 avril 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-cinquième session  
Point 9 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Lettre datée du 7 avril 1999, adressée à la Haut-Commissaire  
aux droits de l'homme par le Représentant permanent du Soudan  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Comme suite à ma lettre du 6 avril 1999 concernant le crime commis par le mouvement rebelle SPLM/A, qui a exécuté quatre personnes capturées alors qu'elles effectuaient une mission humanitaire avec le Comité international de la Croix-Rouge, veuillez trouver ci-joint \* le texte de la déclaration faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet.

Je vous serais obligé de bien vouloir le faire distribuer à la cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Ibrahim Mirghain **IBRAHIM**

---

\*L'annexe est reproduite telle quelle, dans la langue dans laquelle elle a été reçue.

